



INTERET GENERAL 2050

NOTE DE PRESENTATION DE LA DEMARCHE PROSPECTIVE

14 mars 2023

Projetons-nous vers demain !

La démarche prospective « Intérêt général 2050 » a été lancée le 6 octobre 2022 à l'Assemblée Nationale pour éclairer notre avenir commun à horizon 2050. Une première étape permettra de co-construire une approche partagée du bilan et des perspectives... en commençant par écouter les Français !

Cette démarche, animée par la Fondation pour la Co-construction du bien commun, s'inscrit en continuité avec celle qui a conduit à co-construire un bilan partagé des conditions d'activation de l'intérêt général en France.

Le cheminement collectif sur l'intérêt général de 2014-2021

La démarche collective s'est traduite par le cheminement suivant :

- En **2010**, Daniel LEBEGUE et Charles-Benoît HEIDSIECK rencontrent le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Jacques DERMAGNE, pour lui proposer de lancer une démarche prospective sur les mutations de l'intérêt général en France. Les conseils sont clairs : « ne commencez pas par l'institution » et « attendez le juste temps » !
- En **2014**, sous l'impulsion d'Hubert ALLIER, membre du CESE et Directeur général de l'UNIOCSS, la démarche est initiée... le juste temps est (enfin) arrivé !
- En **2015**, deux mois après la signature de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'ONU et un mois avant l'Accord de Paris de la COP21, le [rapport « Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance »](#) éclaire sur les dimensions politiques, juridiques, historiques et philosophiques du concept franco-français de « l'intérêt général ».
- En **2016**, après deux séminaires de mise en débat avec les réseaux et think tank français intéressés par les travaux, une [note de synthèse](#) est publiée pour inviter à qualifier les 3 leviers d'activation de l'intérêt général : la Vision partagée, la Gestion régulatrice et l'Action collective transformatrice. Le [livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! »](#) donne alors une vision systémique des enjeux et pratiques susceptibles de répondre aux nouveaux besoins du « faire société ».
- En **2018**, le [colloque « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? »](#) invitera à faire des ODD notre cadre commun pour (ré)inventer de nouveaux équilibres, et à co-construire avec les Territoires « l'ODD 17 en pratiques » au plus près des réalités de terrain. Suite à la consultation du Cabinet du Président de la République, les Ministres Jacques MEZARD puis Jacqueline GOURAULT impulseront la co-construction de la [Fondation des Territoires](#).
- En **2019**, le [dossier JURIS Associations « Intérêt général : un concept en mutation »](#) publiera les avancées du décryptage d'un concept au cœur du « vivre ensemble » en France. Le Secrétaire d'Etat à l'Engagement Gabriel ATTAL lancera la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités » pour éclairer « l'ODD 17 en pratiques ». Le [rapport lui sera remis 6 mois plus tard](#) – en pleine crise de COVID-19 – après une démarche de co-construction, avec une centaine de réseaux, d'une « feuille de route » de 21 mesures.
- En **2020**, la [démarche d'anticipation de sortie de crise](#) pour les actions et les acteurs d'intérêt général permet d'illustrer très concrètement la capacité à « faire alliance » pour faire face aux crises et accélérer la résilience. Le 20 novembre, le [Premier ministre lance les Contrats de Relance et de Transition Ecologique \(CRTE\)](#) invitant toutes les Collectivités territoriales à s'unir et à définir ensemble un « Projet de Territoire » soutenu par l'Etat jusqu'à la fin de leur mandature en 2025. C'est dans ce contexte que l'ANPP-Territoires de Projet publie le [Vademecum « Faire Territoire : osons AVEC et POUR tous ! »](#), ainsi que le [kit pratique « Elaborer son Projet de Territoire »](#). Le Cap est fixé !
- En **2021**, le [colloque « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ! »](#) rend compte des avancées collectives depuis 7 ans, et les résultats sont remis aux institutions. La [proposition de loi d'expérimentation du droit d'alliance d'intérêt général](#) et la « [Charte du faire alliance](#) » viennent poser le Cadre de l'ODD 17 en pratiques pour réussir ensemble l'Agenda 2030 des ODD.

7 ans après son lancement, la démarche prospective sur les mutations de l'intérêt général a (dé)montré sa valeur ajoutée, et l'utilité d'en poursuivre les effets.

Les principes de la démarche prospective « Intérêt général 2050 »

Fort de ces avancées, la Fondation pour la Co-construction du bien commun s'est proposé d'animer une nouvelle démarche prospective. Elle se donne 7 ans pour se projeter et travailler sur les transformations de société à partir du bilan de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). 1^{er} cadre systémique universel engageant tous les acteurs, de tous les territoires, dans tous les domaines d'action, il présente un intérêt certain pour comprendre les interactions nécessaires afin de relever les défis de ce début de XXI^{ème} siècle. 2022-2029 est donc la période idéale pour suivre ses avancées, et identifier comment se projeter au-delà dans un contexte d'incertitudes grandissantes et de crises successives devenues pour certaines structurelles.

Fondée sur une méthodologie rigoureuse, la démarche apprenante sera co-construite avec les acteurs volontaires et s'adaptera en permanence aux résultats progressivement acquis. Elle se caractérise par le regard croisé d'une diversité de profil d'acteurs qu'elle permettra d'impliquer par cercles concentriques successifs.

La première étape : mobiliser autour d'un bilan et d'un cadre partagés !

La démarche a été lancée le 6 octobre 2022 à l'Assemblée Nationale, à l'occasion de la [5^{ème} Journée de \(Re\)Connaissance du bien commun](#). Tous ceux qui le souhaitent sont invités à partager un bilan des 7 dernières années et à se projeter sur les 7 prochaines à partir du cadre systémique des ODD. Ce bilan partagé servira de base commune pour établir le cadrage de la démarche prospective.

Les **modalités pratiques de la première phase** sont les suivantes :

- Commencer par écouter les Français pour connaître leur vision des fragilités, de notre capacité à y répondre, et savoir ce que représente pour eux « 2050 »,
- Relire notre cheminement collectif en questionnant notamment les personnes, les organisations et les institutions impliquées dans la démarche 2014-2021,
- Recenser les travaux prospectifs à horizon 2050 pour qualifier la diversité des données,
- Animer un cycle de 3 sessions de travail sur l'élaboration d'une démarche prospective croisée,
- Organiser différents temps de restitution de cette première phase au second semestre 2023.

La **restitution de l'écoute des Français** a eu lieu le **3 novembre 2022** à l'occasion du colloque « ODD 17 : les impacts du « faire alliance » en France », organisé par l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU.

En parallèle, fort de leurs travaux respectifs, **8 réseaux ont été ciblés pour constituer le 1^{er} noyau dur de la démarche** : Cerisy, Comité 21, Le RAMEAU, Institut Open Diplomacy, Pacte Civique, Synopia, la SFP et la Fondation. Piloté par la Fondation, un premier cycle de 3 sessions permettra de co-élaborer le cadre de référence de la démarche 2022-2029.

Les **sessions de travail** auront lieu selon le planning et les objectifs suivants : **14 mars 2023** - Bilan partagé issu des différents regards, **11 mai 2023** - Croisement d'une diversité d'exercices prospectifs à horizon 2030 et +, et **16 juin 2023** – Partager les premiers résultats et co-construire le cadrage des prochaines étapes de la démarche prospective. Ces sessions seront animées par le cabinet Révélateur de Richesses Immatérielles (RRI).

Ces premiers résultats seront notamment partagés lors de la **9^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire**, le 4 juillet, ainsi que dans le cadre du **colloque « Jeunes & Territoires »** à l'automne 2023.

Ensemble, co-construisons notre Avenir commun !